

FICHE DE CIRCULARITÉ



Toiles de serre



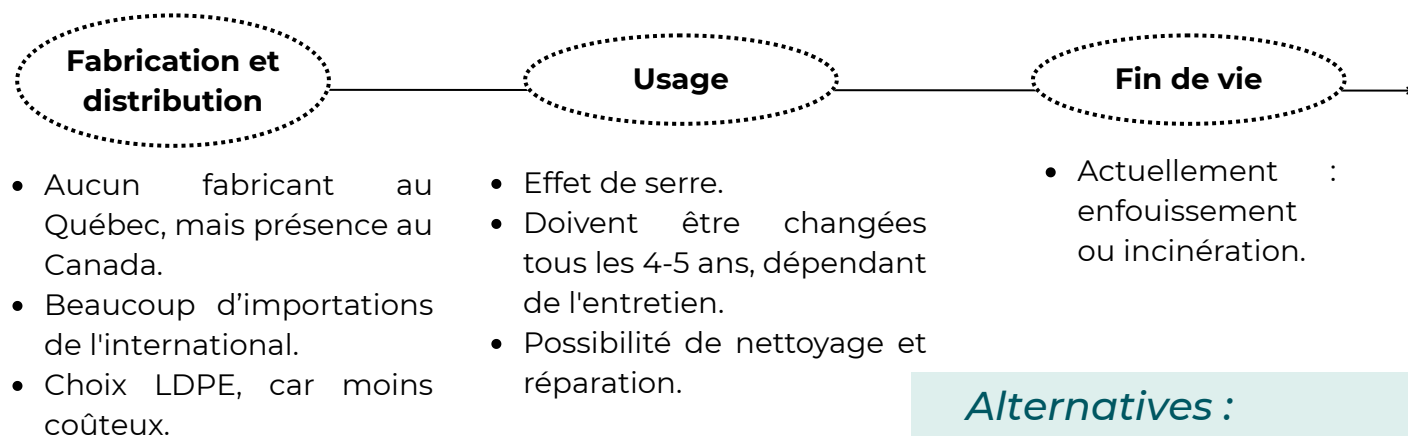
Réglementation :

- Assujetties à la REP sur les plastiques agricoles comme plastiques de **catégorie 5**.
- Entrée en vigueur de la REP pour les catégories 4 et 5 reportée à avril 2027.

Type de plastique : Polyéthylène



Cycle de vie



Défis et opportunités de circularité

- Le réemploi peut être envisagé dans d'autres secteurs, car les toiles peuvent être moins souillées que d'autres plastiques agricoles (tout dépendant de leur environnement de retrait).
- Le recyclage est complexe, car la qualité du plastique des toiles est très affectée par les rayons UV et il peut être plus difficile de trouver des débouchés.
- Le plastique ne peut être utilisé pour refaire des toiles.
- L'usage de traitements pour allonger la durée de vie des toiles peut nuire à leur recyclage, le traitement affectant la qualité du plastique et générant des odeurs lors du recyclage.

Alternatives :

- **Serres en polycarbonate :**
 - Plus résistantes.
 - Enjeux : Ont tendance à jaunir, durée de vie moins longue que le verre.
- **Serres en verre :**
 - Meilleure durée de vie.
 - Enjeu : coûts plus importants.
- **Serres en EFTE :**
 - Meilleure durée de vie
 - Enjeux : plus coûteuses et plus difficile de s'en approvisionner.
- **Serres chinoises (en écoconception) :**
 - Construction avec un mur, moins de surface vitrée/plastifiée

Cette fiche a été développée par le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie dans le cadre d'un projet de concertation visant à favoriser une meilleure circularité des plastiques horticoles en Montérégie, soutenu financièrement par l'Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie.

Contactez-nous à economie.circulaire@crem.qc.ca pour en savoir plus.

CRE Montérégie, 2025